




# mars

# mars 2010

# 2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1 Au plus tard le 1 <sup>er</sup> mars, le collège transmet au syndicat et à la FNEEQ le détail de la charge des enseignantes et des enseignants du régulier et de la formation continue pour la session d'hiver. (FNEEQ et FAC 8-6.07) et (FNEEQ 8-7.09)	2	3	4	5	6	7
8 Journée internationale des femmes 	9	10	11	12 Regroupement cégep Holiday Inn Select Montréal	13	14 
15 	16	17	18-19 Bureau fédéral		20 GRANDE MANIFESTATION FRONT COMMUN 13h PLACE DU CANADA	21
22	23	24	25	26	27	28
29 <b>REGROUPEMENT CÉGEP STAND-BY À L'HÔTEL DELTA, MONTRÉAL</b>	30	31 Au plus tard le 31 mars - Le ministère transmet au syndicat et à la FNEEQ le mode de financement utilisé pour déterminer le nombre d'ETC pour le collège. (FNEEQ et FAC 8-5.01) - Les demandes d'échanges intercollèges ou avec une institution hors Québec doivent être déposées. (FNEEQ et FAC 5-10.00 et -13.00) - Les documents pour un reclassement doivent être déposés au collège. (FNEEQ 6-3.01 et 6-1.05 et FAC 6-1.06 et 6-3.01) - L'enseignante ou l'enseignant qui désire exercer son droit de retour pour un poste dans son collège d'origine en informe le Bureau de placement par écrit. (FNEEQ 5-4.23 F et FAC 5-4.20)				